

TRIBUNE : TRI A LA SOURCE SUR LES CHANTIERS : LA REGLEMENTATION DEVIENT UN LEVIER D'ECONOMIES

Par David Cararon, Directeur du réseau de concessions Geode

Dans l'univers du BTP, les entreprises se trouvent à la croisée de trois exigences majeures : réduire leurs coûts, respecter des réglementations de plus en plus contraignantes, et répondre aux enjeux environnementaux. Face à cette équation complexe, une solution simple, mais encore sous-exploitée, peut pourtant tout changer : le tri des déchets à la source, directement sur les chantiers.

Depuis la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire), renforcée par la REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment) en vigueur depuis 2023, la gestion des déchets n'est plus un sujet périphérique. Elle est devenue une obligation réglementaire stricte, assortie de contrôles, de responsabilités juridiques étendues, et bientôt de sanctions pour les contrevenants. Mais au-delà de la contrainte, cette nouvelle donne peut devenir un levier économique stratégique, à condition d'être bien accompagnée.

Pourquoi trier à la source coûte... moins cher ?

Trop souvent, les entreprises de construction sous-estiment l'impact économique d'un tri mal organisé. Le mélange de gravats, plastiques, bois, plâtre ou métaux dans une seule benne entraîne une facturation globale au tarif le plus élevé, avec un taux de valorisation quasi nul. À l'inverse, un tri effectué à la source permet une gestion différenciée des déchets : certains matériaux sont valorisables, d'autres peuvent être réemployés ou recyclés à des coûts bien moindres. Résultat : les factures baissent, les marges s'améliorent.

Les entreprises ayant mis en place un tri à la source, économisent significativement. Ces gains s'expliquent par, la réduction des volumes résiduels non valorisables, la diminution du nombre de rotations de bennes et l'optimisation des circuits logistiques.

Le tri à la source : une réponse aux obligations d'aujourd'hui et aux exigences de demain

Le tri à la source n'est plus seulement une bonne pratique : il s'agit désormais d'une obligation réglementaire, issue notamment de l'article L541-1-2 du Code de l'environnement et du décret n°2021-950 du 16 juillet 2021

Cette réglementation va continuer à se renforcer à mesure que la France s'engage vers les objectifs de neutralité carbone.

Les maîtres d'ouvrage publics exigent déjà des preuves de bonne gestion des déchets, cela devient systématique dans les appels d'offres privés comme publics.

Les donneurs d'ordre intègrent désormais des clauses RSE dans leurs critères de notation fournisseurs : être irréprochable sur le tri devient un facteur différenciant et concurrentiel.

Pour que cette mutation soit une réussite, elle doit s'accompagner d'un changement culturel sur les chantiers. Ce n'est pas au conducteur de travaux seul de porter cette responsabilité, mais bien à l'ensemble de la chaîne : du chef de chantier à la maîtrise d'ouvrage, en passant par les sous-traitants et la maîtrise d'œuvre. Il est essentiel d'intervenir dès la phase amont, en formant les équipes, en mettant en place des solutions concrètes de tri sur site, et en assurant un suivi personnalisé. Le tri devient ainsi un geste professionnel aussi naturel que le port du casque ou la lecture des plans.

Recycler n'est plus jeter différemment. C'est construire autrement.

Le tri des déchets à la source est donc bien plus qu'une conformité réglementaire : c'est une manière intelligente d'aborder la performance globale d'un chantier. Moins de coûts, plus de visibilité, un impact environnemental mesuré, et une meilleure image auprès des clients finaux.

Dans un monde où les matériaux se raréfient, où les exigences environnementales se durcissent et où les marges sont sous pression, le tri

à la source n'est pas un supplément d'âme. C'est une stratégie de résilience. C'est aussi la promesse que chaque chantier peut devenir une boucle vertueuse, où les déchets d'hier sont les ressources de demain.